

d'autres garanties indispensables

■ la sécurité du conducteur

Votre voiture est bien assurée. Savez-vous que si vous êtes blessé en tant que conducteur, par exemple, lors d'un accident en tort ou sans tiers responsable, vous risquez de devoir assumer personnellement les frais et les conséquences de vos blessures? Grâce à la **sécurité du conducteur**, une garantie optionnelle de votre assurance auto, vous pouvez prendre la route en toute tranquillité. Que vous soyez au volant de votre propre voiture, que quelqu'un d'autre la conduise ou que vous conduisiez une autre voiture dans le cadre de votre vie privée.

■ AXA Assistance

En voyage, chez vous ou sur la route, vous voulez être certain d'être aidé quand vous en avez besoin? Votre voiture est accidentée et ne roule plus? Elle tombe en panne? Ou elle a été volée? AXA Assistance **veille sur vous et votre famille**.

■ la protection juridique

LAR, la marque spécialisée en protection juridique d'AXA, vous informe de vos droits en toute indépendance et cherche une solution à l'amiable, rapide et acceptable en cas de conflit avec la partie adverse lors d'un sinistre. Si besoin est, LAR intervient dans les frais de procédure et les honoraires de votre avocat.

une couverture RC complétée par deux extensions

Pour vous assurer une tranquillité d'esprit sur la route, AXA vous offre gratuitement, à côté de l'assurance responsabilité civile (RC) légalement obligatoire, des avantages bien utiles.

■ première assistance gratuite

Un accident de voiture en Belgique? Un simple appel et nous volons à votre secours. Si votre voiture est immobilisée, elle est remorquée vers le garage de votre choix et vous êtes reconduit à votre domicile. Si elle ne peut pas être réparée immédiatement, un véhicule de remplacement est mis à votre disposition pendant 24 h.

■ EURO+

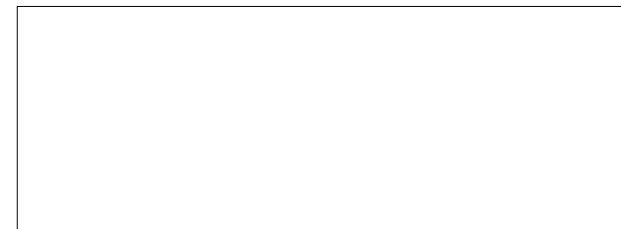
Si vous êtes blessé lors d'un accident en droit en Europe de l'Ouest, l'indemnisation est souvent lente et moindre qu'en Belgique. Grâce à EURO+, AXA avance la plupart des sommes dues et supplée la différence d'évaluation de votre dommage corporel, souvent plus basse dans la plupart des pays de l'Union européenne.



MyAXA Fidelity récompense votre fidélité!

Regroupez vos assurances chez AXA et profitez en toute sécurité de nombreux avantages exclusifs pour vous et vos proches!

votre intermédiaire en assurances



N'hésitez pas à faire appel à votre **intermédiaire en assurances** pour obtenir plus d'informations ou demander une offre. Il se tient à votre disposition et à votre écoute. Il est le plus à même de vous proposer ce qui vous convient le mieux.

Ce produit est soumis au droit belge.

Vous pouvez obtenir les conditions d'assurance de ce produit gratuitement auprès de votre intermédiaire en assurances ou sur www.axa.be. Vous y trouverez également les exclusions et limites des garanties.

Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite.

www.axa.be

 facebook.com/AXABelgium

 twitter.com/AXAinBelgium

 youtube.com/AXAcomBelgium

En cas de besoin vous pouvez faire appel à notre service Customer Protection (Boulevard du Souverain 25 à 1170 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social: boulevard du Souverain 25 B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet: www.axa.be - Tél.: 02 678 61 11 - Fax: 02 678 93 40 N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

assurance auto

**ma voiture d'occasion
j'y tiens
je lui offre l'omnium
qu'elle mérite!**



7.06.5590 - 1015 - E.R. - Olivier Lamarque, AXA Belgium nv, boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles

omnium 24+

une véritable omnium pour votre voiture d'occasion

Qui a dit qu'une voiture d'occasion ne méritait pas la même protection qu'une voiture neuve ? Outre la valeur sentimentale que vous lui portez, votre voiture d'occasion, même après 2 ans, a toujours une valeur marchande. Une bonne raison de souscrire la garantie omnium !

Avec **omnium 24+**, vous profitez, pour votre voiture d'occasion, de **toutes les garanties d'une assurance omnium**, que votre véhicule soit destiné à un usage privé ou professionnel.

Grâce à la garantie **omnium 24+**, votre voiture d'occasion est protégée en cas de :

- dégâts matériels
- vol, tentative de vol
- bris de vitres
- incendie, explosion, foudre
- forces de la nature et heurt d'animaux.

Vous envisagez d'acheter une voiture d'occasion ? Une décision certainement mûrement réfléchie.

Tout comme pour un véhicule neuf, vous souhaitez offrir à votre voiture la protection qu'elle mérite. Vous recherchez une couverture complète couvrant votre véhicule à sa juste valeur. Et cela à un tarif tenant compte de l'âge de votre véhicule.

AXA l'a bien compris et vous propose omnium 24+, une véritable assurance omnium pour votre voiture d'occasion de plus de 2 ans.

Grâce à la garantie **omnium 24+**, vous faites remorquer votre véhicule immobilisé dans le garage de votre choix en cas d'accident en Belgique.

En faisant appel à un **garage conventionné AXA**, vous bénéficiez d'un service de qualité. En effet :

- un véhicule de remplacement est mis à votre disposition durant la durée des réparations
- AXA paie directement la facture des réparations au garage, sous déduction de la TVA récupérable et de la franchise éventuelle
- vous bénéficiez d'une réduction de 75 euros sur votre franchise fixe
- la procédure d'expertise est accélérée.

soyez rassuré en cas de sinistre

Si les frais de réparation de votre véhicule sont plus élevés que sa valeur au moment du sinistre - on parle alors de perte totale économique - vous avez le choix entre :

- percevoir une indemnité en perte totale ou
- faire réparer votre véhicule auprès de l'un de nos garages conventionnés. Dans ce cas, le montant pris en charge par AXA pour les réparations sera égal à l'indemnité en perte totale, majorée de maximum 10%. Cette majoration ne pourra toutefois excéder 1.000 euros.

Rassurant non ?

bon à savoir

Avec **omnium 24+** en cas de perte totale, vous percevez une indemnisation correspondant à la valeur de votre voiture au moment du sinistre. Pour calculer celle-ci, nous diminuons la valeur assurée de 1% par mois à compter de la prise d'effet de la garantie.



omnium 24+, un tarif adapté à votre véhicule d'occasion

Choix d'un véhicule plus grand ou de gamme supérieure ? Budget limité ? Les motivations qui vous ont poussé à acheter un véhicule d'occasion peuvent être variées. Une chose est sûre, vous estimez, à juste titre, que la prime doit être **moins élevée** que pour un véhicule neuf.

